

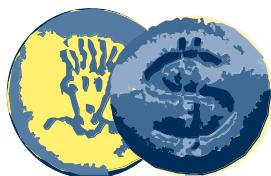


Le 27 février dernier, la présidence britannique de l'Union européenne, agissant au nom des 15 États-membres, a formellement soumis le cas d'une nouvelle drogue synthétique, le N-Méthyl-1-(1,3-benzodioxol 5-yl)-2-butanamine (MBDB) à l'OEDT afin qu'il en évalue les risques au titre de l'article 4 de l'Action commune relative aux nouvelles drogues synthétiques adoptée le 16 juin 1997.* La présidence a demandé aux États-membres de contribuer à cette analyse des risques liés à cette drogue en rapportant tous les cas récemment observés ainsi que toute autre information pertinente sur le MBDB à l'OEDT et à l'Unité Drogues Europol (UDE) par le biais du mécanisme d'échange prévu à l'article 3.

Bien que le MBDB ne soit pas inscrit sur les Listes 1 ou 2 de la Convention de 1971 des NU sur les substances psychotropes, il ne s'agit pas d'une drogue synthétique totalement inconnue. Au cours de ces dernières années, des cas concernant cette drogue ont été observés dans presque tous les États-membres, ce qui rend la collecte d'informations plus aisée que dans le cas d'une substance totalement nouvelle.

LE MBDB: PREMIER TEST PRATIQUE POUR L'ACTION COMMUNE

Dans le cadre de l'article 3 de l'Action commune, l'OEDT et l'UDE sont convenus de soumettre un rapport conjoint, portant essentiellement sur le MBDB, au Groupe horizontal drogues du Conseil de l'Union européenne le 20 mai. La présidence présentera ensuite un rapport de progrès au Conseil européen qui se tiendra à Cardiff,



au Royaume-Uni, les 15 et 16 juin. L'UDE traitera la production et le trafic, et l'OEDT l'usage et les risques possibles (de santé et sociaux). Dans ce but, l'OEDT a distribué un questionnaire aux points focaux nationaux sollicitant des informations sur le MBDB, et examine actuellement d'autres sources, telles qu'Internet ou des données prove-

nant d'autres organisations concernées et de bibliographies scientifiques récentes.

Parallèlement, un certain nombre de mesures ont été prises pour démarrer le processus d'évaluation des risques (article 4). Le Comité scientifique de l'OEDT, qui dirigera l'évaluation, a mis en place un Groupe d'orientation chargé de définir les critères, les lignes directrices et les procédures pour l'évaluation des risques. L'OEDT a créé une "task force" interne en vue de la réunion spéciale du Comité scientifique consacrée à l'évaluation des risques, qui se tiendra dans le courant 1998 et qui accueillera également des experts des États-membres, de la Commission, de l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments et de l'UDE. Le MBDB constitue un premier test pratique en même temps qu'un défi pour l'Action commune.

Richard Hartnoll

* Relative à l'échange d'informations, à l'évaluation des risques et au contrôle des nouvelles drogues synthétiques. L'article 3 appelle les États-membres à fournir des informations sur la production, le trafic et l'usage des nouvelles drogues synthétiques à l'Unité Drogues Europol et à l'OEDT, en vertu de leur mandat respectif. L'article 4 confie à l'OEDT la responsabilité, sous la direction de son Comité scientifique, d'évaluer les risques possibles, induits par l'usage et le trafic des nouvelles drogues synthétiques, ainsi que les éventuelles conséquences de leur interdiction.

SESSION SPÉCIALE DE L'ONU: IL EST TEMPS DE FAIRE LE POINT

La Session spéciale de l'Assemblée générale des NU chargée d'examiner la lutte contre la production illicite, la vente, la demande, le trafic et la distribution de stupéfiants et de substances psychotropes se tiendra à New York du 8 au 10 juin. Figurent à l'ordre du jour : le contrôle des produits précurseurs; du flux de stimulants de type amphé-

tamine; la coopération judiciaire; la lutte contre le blanchissement de l'argent; la coopération en vue de l'éradication des cultures, et du développement alternatif. La réunion spéciale accordera une attention particulière aux efforts de réduction de la demande en proposant l'adoption d'une "Déclaration sur les lignes directrices de la réduction de la demande de drogues".

La session spéciale offrira à la communauté internationale l'occasion d'évaluer la situation actuelle du phénomène de la drogue au niveau mondial, d'examiner le régime de contrôle

existant et d'élaborer une stratégie tournée vers l'avenir pour le XXI^e siècle dans le cadre d'une approche globale et équilibrée de tous les aspects du phénomène de la drogue. L'un des moments-clé sera la déclaration politique que les États-membres devraient adopter pour réaffirmer leur ferme engagement à faire de la lutte contre la drogue une priorité aussi bien sur le plan national qu'international.

Voir prochain numéro de *DrugNet Europe* pour tout renseignement complémentaire.

Des informations complémentaires peuvent être consultées sur Internet:

<http://www.undcp.org/undcp/ga/bkgground.htm>

ATELIER SUR LE "TRAVAIL DE RUE"

Le "travail de rue" est "comparable à une pieuvre", a fait observer un participant à l'atelier d'experts sur ce thème organisé par l'OEDT qui s'est tenu à Amsterdam du 29 au 31 mars. Les personnes du "travail de rue" sont les "tentacules" des services de désintoxication, et elles apportent une aide à ceux que ces services ne peuvent ou n'ont pu encore atteindre.

L'atelier sur les "Concepts, la pratique et la terminologie dans le domaine du travail de rue" – qui a réuni 20 experts et professionnels – a examiné ces thèmes et a identifié le besoin d'études complémentaires, notamment dans le domaine de l'évaluation qui a été considéré comme un domaine essentiel dans lequel l'OEDT pourrait fournir une assistance.

Bien qu'il existe des différences remarquables dans le "travail de rue" entre les différents États-membres, il existe également de nombreuses similarités. L'atelier recherchait un consensus sur les quatre modèles suivants :

Σ Le "travail de rue" relevant des actions en faveur de la jeunesse a pour objectif d'aider les jeunes marginalisés à utiliser les réseaux sociaux et de promouvoir leur intégration sociale.

Σ La "recherche de clients" constituée, en l'occurrence, le modèle le plus classique du "travail de rue". Les travailleurs basés dans les centres de traitement informent les consommateurs de drogue dans la rue, et les incitent à débiter un traitement.

Σ Le "travail de rue" s'est beaucoup développé dans les années 80 en raison de l'épidémie de VIH/SIDA. Le modèle de "santé publique" (dans le cadre duquel les travailleurs diffusent des informations sur les précautions à avoir dans l'usage de drogues et les rapports sexuels, en distribuant des seringues et des préservatifs) occupe toujours une place très importante.

Σ Les groupes de consommateurs participent également au "travail de rue", en organisant des activités et des espaces d'accueil communautaires, aussi bien en rapport avec les drogues traditionnelles, telles que l'héroïne, qu'avec les nouvelles drogues synthétiques du milieu "dance".

Le compte rendu de cet atelier sera disponible à partir du mois de juin.

Margareta Nilson



Photo: Diário de Notícias
Les personnes du travail de rue sont les "tentacules" des services de désintoxication, et elles apportent une aide à ceux que ces services ne peuvent ou n'ont pu encore atteindre.

DROGUES DERRIÈRE LES BARREAUX

"Drogues, SIDA et prisons" a été le thème de la conférence organisée par l'European Network of Drug and HIV/AIDS Services in Prison (Réseau européen de services de lutte contre la drogue et le VIH/SIDA en milieu carcéral) du 12 au 14 avril à l'Université d'Oldenburg en Allemagne. La conférence, qui a réuni quelque 130 participants, notamment des représentants d'organisations non gouvernementales et du personnel pénitentiaire, avait pour objectif d'évaluer un ensemble de lignes directrices en vue de l'action en faveur des toxicomanes en milieu carcéral, afin de soumettre ces principes aux ministres de la Justice des 15 États-membres de l'UE en mars 1999.

Cinq groupes de travail se sont réunis pour débattre des lignes directrices dans les domaines suivants: les programmes "sans drogue"; l'échange de seringues; les programmes de substitution; les programmes de réduction des risques de la drogue; le soutien des pairs. Les participants ont également été informés des expériences d'échange de seringues en prison dans la région de la Basse-Saxe en Allemagne, expériences rendues possibles en étroite collaboration avec l'Université d'Oldenburg, le ministère de la Basse-Saxe de la Justice et les prisons elles-mêmes.

Petra Paula Merino

Pour un compte rendu détaillé, veuillez contacter: The European Network of Drug and HIV/AIDS Services in Prison, 4th Floor Broadway House, 112-134 The Broadway, Wimbledon, London SW19 1RL, RU.
Tel : ++ 44 181 543 8333 • Fax : ++ 44 181 543 4348.
E-mail : prs@easynet.co.uk

EDDRA élargit les possibilités de constitution de réseaux

Le système d'information électronique de l'OEDT, Échanges sur les actions de réduction de la demande de drogue (EDDRA) voit sa phase de mise en route de dix mois – qui a impliqué les points focaux nationaux du réseau REITOX – toucher à sa fin.*

Depuis novembre 1997, les points focaux ont organisé des sessions de formation "sur le tas" en vue d'initier leur personnel à l'utilisation du système EDDRA et à ses applications. Par conséquent, tous les points focaux ont actuellement introduit au moins un programme de réduction de la demande dans ce système, et les réactions provenant des autres centres nationaux et de leurs réseaux ont été positives. EDDRA est censé répondre aux besoins d'information des professionnels et des décideurs intervenant dans la planification et la mise en œuvre d'activités de réduction de la demande au sein de l'UE. À l'instar de la base de données, des possibilités de constitution de réseaux et d'échange d'exemples de bonnes pratiques commencent à se développer.

Gregor Burkhardt

* EDDRA est accessible sur Internet : <http://www.sema.be/eddra/>.

LES DÉCÈS LIÉS À LA DROGUE

Les décès liés à la consommation de drogues constituent un problème social et politique majeur. Le nombre de décès sert souvent à estimer la gravité du "phénomène de la drogue" et parfois même à réfléchir à l'adéquation des politiques en matière de drogues. Bien que les données sur les décès liés à la drogue soient utiles pour suivre les tendances de consommation problématique des drogues et pour mesurer l'impact sur la santé des formes les plus sévères de l'usage de drogues, l'utilisation de ces données nationales pour des comparaisons croisées transnationales posent de sérieux problèmes d'ordre aussi bien conceptuel que pratique.

Du point de vue conceptuel, le "décès lié à la drogue" n'est pas un



Les statistiques nationales font généralement référence aux morts violentes directement causées par l'usage de la drogue, comme des cas des "surdoses" d'opiacés.

terme simple. Par ce terme, les statistiques nationales font généralement référence aux morts violentes directement causées par l'usage de la drogue. Dans la plupart des pays, ces décès sont enregistrés comme des cas de "surdose", généralement d'opiacés, bien que ce que ces chiffres recouvrent ne soit pas toujours clair parce ce qu'ils impliquent souvent l'association de plusieurs drogues, notamment l'alcool ou les benzodiazépines. En outre, les décès indirectement liés à la consommation de drogue, par exemple ceux qui sont dus au SIDA chez les consommateurs de drogues injectables, devraient être également pris en compte lors de l'évaluation des risques liés aux différentes formes de consommation de

drogue, et des coûts sociaux. En termes pratiques, les différences de définition et de méthodologie de collecte de données entre les États-membres de l'UE rendent les comparaisons directes entre les pays incertaines, voire même trompeuses.

Les données concernant les décès liés à la drogue constituent un indicateur clé pour l'OEDT, qui travaille activement pour améliorer leur qualité et leur comparabilité au niveau de l'UE. Dans le cadre de son Programme REITOX, l'Observatoire a lancé un projet en 1995 concernant les statistiques de routine sur les décès liés à la drogue. Un groupe d'experts a examiné les systèmes d'information existants et a réalisé un "test pilote" en analysant les données issues des registres de décès de la population en général, en appliquant les tableaux de base et les codes communs de la Classification internationale des maladies à plusieurs États-membres. Par ailleurs, l'OEDT a tenu compte du travail des organisations telles que l'OMS et le Programme des Nations Unies pour le Contrôle International de la Drogue et il a procédé à

un échange d'informations avec EUROSTAT.

En 1998, l'OEDT entend développer les recommandations du projet susmentionné, proposer des mesures concrètes visant à améliorer la compréhension et la comparabilité des données existantes, et établir des normes pour l'avenir. La mise en œuvre de ces normes se heurtera à une difficulté majeure, à savoir que les systèmes nationaux de registres des décès liés à la drogue font partie des structures plus larges de registres des causes de décès, axés sur leurs règles légales et leurs pratiques administratives.

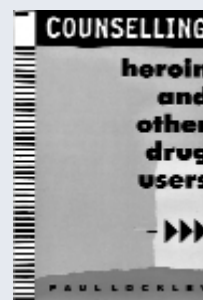
Julian Vicente et Richard Hartnoll

À LIRE

Counselling Heroin and Other Drug Users

(Conseiller les consommateurs d'héroïne et autres toxicomanes)

En 1994, la seule ville écossaise de Glasgow a enregistré près de 100 décès dus à une surdose, essentiellement d'héroïne. Ce chiffre ne représente ce-



pendant que le sommet d'un iceberg qui augmente sans cesse : une augmentation massive de la consommation de drogue chez les jeunes aussi bien sur le plan

national qu'international. Si l'éducation sur les dangers de la toxicomanie peut empêcher certains jeunes de tomber dans la consommation de drogue, il reste tout de même un problème, à savoir la manière dont on pourrait aider ceux qui consomment déjà de la drogue.

Counselling Heroin and Other Drug Users est un guide complet conçu selon une démarche progressive, qui s'adresse à tous ceux qui travaillent avec, ou conseillent, les consommateurs d'héroïne par injection et autres toxicomanes. Joignant la théorie à la pratique, il s'intéresse essentiellement à la réalité de la toxicomanie, sans oublier le fait que c'est au consommateur de drogue lui-même qu'il convient de décider quand et comment arrêter la prise de drogue. L'ouvrage couvre de manière exhaustive les différentes drogues, leurs conséquences, les méthodes d'utilisation, la sous-culture de la drogue, ainsi que les attitudes individuelles et sociales vis-à-vis de la drogue.

Publié par : Free Association Books Ltd, Londres, RU • **Auteur :** Paul Lockley
Date : 1995 • **Langue :** anglais
Prix : 35 ÉCUs • **ISBN :** 1-85343-304-7

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter : Free Association Books, 39-41 North Road, London N7 9DP, RU.

L'OEDT est responsable de la sélection des ouvrages et du texte présentés dans cette rubrique. Toutefois, le contenu des livres et les opinions qu'ils expriment relèvent de la responsabilité des seuls auteurs.

L'OEDT ET SES PARTENAIRES

L'OEDT et le PNUCID s'unissent dans la lutte contre la drogue

Un Protocole d'accord entre l'OEDT et le Programme des Nations Unies pour le Contrôle International de la Drogue (PNUCID) a été signé le 13 mars à Vienne par le Directeur de l'OEDT, M. Georges Estievenart, et le Directeur exécutif du PNUCID, M. Pino Arlacchi.

Le Protocole établit formellement la coopération entre les deux organismes conformément aux principes de la Charte des Nations unies et aux dispositions de l'article 12 du Règlement du Conseil fondateur de l'OEDT.*

régulière et l'échange d'expériences techniques. Pour sa part, l'OEDT contribuera à intégrer les données sur les drogues et les toxicomanies collectées au sein des États-membres ou issues de la Communauté dans les programmes internationaux de suivi et de contrôle des drogues, en particulier ceux établis par les Nations unies et ses agences spécialisées, notamment le PNUCID.

Lors de la cérémonie de ratification, M. Pino Arlacchi a affirmé: "Nous nous félicitons de cette opportunité d'intensifier nos relations de travail avec



OEDT et PNUCID: "Partenaires naturels"

Le partenariat formalisé par la signature du Protocole constitue un pas important dans les efforts nationaux, européens et internationaux visant à combattre ce fléau mondial. La coopération entre les deux agences sera fondée sur les principes d'utilité, de réciprocité et de partage du travail sur une base de complémentarité.

Le Protocole associe étroitement l'OEDT et le PNUCID dans les efforts qui visent à: améliorer la collecte et l'analyse des données; développer et promouvoir des méthodes de comparaison des données et renforcer la diffusion de l'information. Il encourage également l'exploitation optimale des informations et des ressources disponibles, la concertation

l'OEDT. Nos rôles respectifs font de nous des partenaires naturels, l'OEDT étant le dépositaire d'informations sur l'abus de drogues dans l'Union européenne et le PNUCID étant le centre d'expertise sur le phénomène de la drogue au niveau mondial". M. Georges Estievenart a précisé que l'OEDT, en dépit de sa "jeunesse", entendait améliorer la situation globale concernant les problèmes de drogue que les différents pays tentent de résoudre.

Les termes du Protocole d'accord seront révisés en l'an 2000.

* Règlement (CEE) N° 302/93 du Conseil, du 8 février 1993, portant création d'un observatoire européen des drogues et des toxicomanies. L'OEDT est pleinement opérationnel depuis 1995.

UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE EFFECTUE UNE VISITE D'INFORMATION À L'OEDT

Une douzaine de membres de la Commission des libertés publiques et des affaires intérieures du Parlement européen, conduite par sa Présidente Hedy d'Ancona (Pays-Bas), a effectué une visite à l'OEDT le 3 mars dans le but de s'informer sur les activités de l'Observatoire.

La réunion a été ouverte par le directeur de l'OEDT, M. Georges Estievenart, qui a présenté les principales priorités du deuxième Programme de Travail Triennal de l'OEDT (1998-2000). La réunion s'est poursuivie par la présentation des travaux en cours dans les différents départements de l'OEDT: Epidémiologie, Réduction de la demande, Coordination REITOX, Stratégies d'information et moyens de communication, et Administration, finances et logistique. Au cours de la session, les membres de la Commission ont visité le Centre de documentation de l'OEDT, ils ont assisté à des démonstrations sur le Système EDDRA* et le site web de l'agence, et ils ont reçu le résumé d'une étude de faisabilité concernant la mise en place d'une base de données juridiques sur la législation en matière de drogue dans les États-membres de l'UE.

Dans son allocution de clôture, la présidente de la Commission a souligné l'opportunité de la visite et des échanges de points de vue, et a félicité l'OEDT en particulier pour ses publications. Mme d'Ancona a également émis le vœu que cette commission (qui rédige actuellement plusieurs rapports sur la drogue)** suive de près les activités de l'OEDT et organise une fois par an un débat de fond sur le Programme de Travail et le Rapport général d'activités de l'OEDT.

* Voir p. 2.

** Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le secrétariat de la Commission des libertés publiques et des Affaires internes. Tél : ++ 32 2 284 2111.

LA CONFÉRENCE DE SÃO PAULO: réduire les risques liés à la drogue

La 9^e Conférence internationale sur la réduction des risques liés à la drogue s'est tenue à São Paulo, au Brésil, du 15 au 19 mars. Elle a été organisée par l'International Harm Reduction Association (Association internationale pour la réduction des risques). Parmi les 800 délégués qui ont pris part à la conférence figuraient des médecins, des psychologues, des avocats, des chercheurs et des juges, ainsi que des représentants d'organismes gouvernementaux et internationaux, de la police et de groupes politiques et sociaux. La Conférence a bénéficié entre autres, de l'appui, de l'OMS, du PNUCID et de l'Union européenne.

Dans son allocution lors de la Conférence internationale, le directeur de l'OEDT, M. Georges Estievenart, a présenté une vue d'ensemble des initiatives visant à réduire les risques liés à la drogue au sein de l'Union européenne. Il a informé les participants que le taux d'infection par le VIH parmi les consommateurs de drogues injectables avait enregistré une baisse dans les États-membres de l'UE (à l'exception de la Belgique et

du Portugal), ce qui semble indiquer que les initiatives visant à réduire les risques portent leurs fruits.

Le Directeur a également fait état de l'augmentation des traitements de substitution* dans les États-membres de l'UE en tant que forme de solution à la consommation d'héroïne et autres opiacés. Il a également abordé les mesures de plus en plus nombreuses adoptées face aux nouvelles tendances de consommation des drogues synthétiques; mesures qui, pour un certain nombre d'entre elles, s'inspirent d'une approche de réduction des risques évitant de juger les comportements et s'écartant des stratégies éducatives traditionnelles.

"La réduction des risques fait partie intégrante des réponses à la consommation de drogue en Europe" a conclu M. Estievenart. "Les initiatives de réduction des risques ont des effets positifs sur les consommateurs de drogue, notamment en termes d'amélioration de leur état de santé, de stabilisation accrue de leur situation sociale, et de baisse de la criminalité... Cependant, il est nécessaire de maintenir un juste milieu entre la réduction des risques et les autres initiatives



De nombreux projets de réponse aux nouvelles drogues synthétiques ont des approches de réduction des risques de la drogue. Les matériaux utilisés continuent à ne pas juger les comportements, refusant les stratégies éducatives traditionnelles et se centrant sur l'information aux consommateurs.

visant à réduire la demande afin d'assurer l'efficacité de la politique en matière de drogue. La recherche et l'évaluation sont indispensables pour savoir non seulement ce qui marche, mais aussi pourquoi et comment ça marche."

* L'hypothèse sous-jacente aux traitements de substitution est la suivante: les consommateurs de drogue qui en bénéficient seront moins marginalisés, moins enclins à la délinquance et plus aptes à se stabiliser d'un point de vue social avant d'évoluer éventuellement vers un style de vie sans drogue. La méthadone par voie orale constitue le médicament le plus couramment prescrit dans le cadre du traitement des toxicomanies en Europe. Entre 1993 et 1996, le nombre de personnes bénéficiant d'un traitement à la méthadone a presque triplé, dépassant le chiffre de 200.000. Les autres produits de substitution à l'héroïne sont la codéine, la buprénorphine et le LAAM. L'OEDT a récemment lancé une vaste étude sur les traitements de substitution dans l'UE.

ORGANES STATUTAIRES DE L'OEDT

- Le Groupe d'orientation établi lors de la 8^e réunion du Comité scientifique de l'OEDT en novembre 1997, en vue d'élaborer les lignes directrices de l'évaluation des risques dans le cadre de l'Action commune relative aux nouvelles drogues synthétiques, a tenu sa première réunion à Lisbonne le 16 avril 1998.
- Le Comité scientifique de l'OEDT a tenu sa 9^e réunion à Lisbonne le 17 avril. (Pour un compte rendu complet de ces réunions, voir le prochain numéro de *DrugNet Europe*.)
- Le groupe de travail constitué lors de la 12^e réunion du Conseil d'administration de l'OEDT en janvier 1998 dans le but de discuter le rôle et les responsabilités des points focaux nationaux tiendra sa troisième réunion le 7 mai. Ce groupe de travail, composé des membres du Bureau de l'OEDT et des représentants au Conseil d'administration du Danemark, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, élaborera un document de travail qui sera débattu et adopté lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration.
- La prochaine réunion du Conseil d'administration se tiendra les 2 et 3 juillet à Lisbonne.

ÉCHANGES D'INFORMATIONS AVEC LE BRÉSIL

Au terme de la Conférence internationale, le directeur de l'OEDT s'est rendu à Brasilia, au siège de la délégation de la Commission européenne, où il a rencontré les représentants de l'Unité nationale brésilienne de coordination de la lutte contre la drogue. Les deux parties ont identifié des domaines d'intérêt mutuels et ils ont examiné les possibilités de coopération bilatérale d'échanges d'informations et d'expériences entre l'OEDT et le Brésil. Elles ont également abordé le sujet de la coopération interrégionale sur les drogues en Amérique latine, en particulier dans les pays du Groupe Mercosur.

L'OEDT RENCONTRE LE NOUVEAU MINISTRE PORTUGAIS DES QUESTIONS LIÉES À LA DROGUE

L'OEDT a tenu sa première réunion le 9 mars avec le nouveau ministre portugais des questions liées à la drogue, José Sócrates.

Au nom du président du Conseil d'administration de l'OEDT et en tant que directeur de l'OEDT, M. Georges Estievenart a présenté une vue d'ensemble du deuxième Programme de Travail Triennal de l'Observatoire et a souligné les liens qui existent entre l'OEDT et les autorités du Portugal.

À son tour, le ministre a exprimé la volonté du gouvernement portugais de maintenir et de renforcer le soutien apporté à l'Observatoire jusqu'à présent. Il a fait part de son engagement personnel à renforcer et à moderniser le système portugais de collecte des données sur

les drogues afin d'aider l'OEDT à remplir sa mission consistant à fournir aux décideurs politiques des informations fiables et comparables sur la situation de la drogue dans les États-membres de l'UE. En réponse à une précédente invitation de l'OEDT, le ministre a effectué une visite de travail à l'OEDT le 17 avril qui s'est révélée très fructueuse.

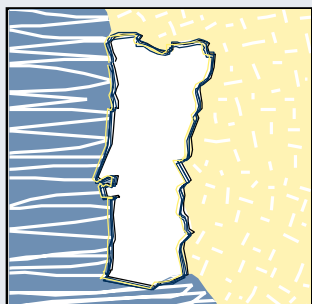
Gonçalo Felgueiras



Ministre José Sócrates

LE PORTUGAL PRÉPARE DE NOUVELLES STRATÉGIES ANTI-DROGUES

L'a lutte contre la drogue a fait un pas en avant au Portugal en février 1998 avec la création d'un comité ad hoc de spécialistes qualifiés chargés d'élaborer des propositions en vue de l'adoption d'une nouvelle stratégie nationale en matière de drogue. Les résultats de ces travaux seront présentés en juin 1998.



Par ailleurs, le gouvernement portugais a réorganisé les structures compétentes dans ce domaine. Tout d'abord, il a mis en place une Commission interministérielle dirigée par Alexandre Rosa, qui remplace Vítor Feytor Pinto en tant que représentant du Portugal au Conseil d'administration de l'OEDT. Ensuite, il a créé l'Institut portugais des toxicomanies (Instituto da Toxicoddependência) qui remplace l'Observatório VIDA en tant que point focal du réseau REITOX pour le Portugal. Afin d'assurer une plus grande efficacité et une meilleure coordination des initiatives politiques contre la drogue, le ministre Sócrates supervisera directement les organes susmentionnés.

Gonçalo Felgueiras

Le programme Phare de lutte contre la drogue: une nouvelle orientation

L'a Commission européenne et l'Unité de coordination du programme pluri-national Phare de lutte contre la drogue ont accueilli la 7^e réunion du Groupe de liaison à Riga, en Lettonie, les 26 et 27 février. Les participants ont examiné les résultats du Programme à ce jour, tracé ses futures orientations et analysé son incidence. La réunion a contribué à renforcer les liens entre les coordinateurs du Programme, les gestionnaires de projet et les représentants de la CE et d'autres organisations internationales. L'OEDT s'est joint à la cinquantaine de délégués qui ont pris part à l'événement.

En ce qui concerne l'orientation future du Programme, les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) candidats à l'adhésion à l'UE bénéficieront d'une assistance accrue du Programme Phare. Les priorités sont les suivantes : la collecte d'informations ; la construction institutionnelle ; l'harmonisation de la législation ; la coopération entre l'UE et les PECO sur la réduction de la demande et de l'offre ; la conception de politiques intégrées en coopération avec l'OEDT ; la prévention de la production illicite et de l'abus de drogues synthétiques ; et la prévention du trafic de drogue dans la région des Balkans.

Lors de la réunion, les PECO en phase de pré-adhésion ont demandé à l'OEDT de leur indiquer les conditions minimales et les lignes directrices à suivre pour faire fonctionner un point focal national dans leur pays. Ils ont également demandé à l'Observatoire de leur fournir des précisions sur les normes nécessaires à la mise en place d'indicateurs fiables et utiles de l'abus de drogues.

Enfin, l'impact global du Programme a été évalué dans le cadre d'un sondage effectué auprès des participants. Cette évaluation a révélé que le Programme avait une incidence indéniable dans trois domaines : le développement de politiques ; le contrôle des produits précurseurs et les mesures visant le blanchissement d'argent ; et la réduction de la demande.

Pour des informations complémentaires, veuillez contacter : unité de coordination du programme Phare, 25 Baznīcas, Iela, Rīga 1010, Lettonie.
Tél : ++ 371 7310074 / ++ 371 7312559.
Fax : ++ 371 731 0109 • E-mail : drugspcu@pcu.fad.phare.org

DRUGS-LEX



MODIFICATION DE LA LÉGISLATION DES ÉTATS- MEMBRES SUR LES DROGUES

Autriche : Une nouvelle loi sur les stupéfiants

La première grande loi autrichienne sur les drogues de 1951 a été modifiée en 1980 et en 1985 afin d'établir une distinction nette entre les délinquants et les individus présentant des problèmes de santé liés à la drogue. Cette distinction est basée sur le principe de "la thérapie au lieu de la répression", considérant la toxicomanie comme une maladie psychosociale. Le toxicomane, même s'il commet un délit, est, quant à lui, considéré comme un malade. Le 1^{er} janvier 1998 une nouvelle loi sur les stupéfiants est entrée en vigueur.

Avec cette nouvelle loi sur les stupéfiants, l'Autriche se joint à ses partenaires de l'Union européenne en adoptant les parties des actuelles Conventions des Nations unies sur les drogues concernant le contrôle des substances psychotropes (Tableaux III et IV de la Convention de 1971 des Nations unies) et des produits précurseurs (Tableaux I et II de la Convention de 1988 des Nations unies). En outre, la nouvelle loi comporte de nouvelles dispositions juridiques visant la possession de cannabis par les "nouveaux consommateurs".

Cette nouvelle loi améliorera les approches sociales et médicales de l'Autriche à l'égard du phénomène de la drogue et renforcera sa politique de répression à l'égard du trafic de drogue, ainsi que des organisations criminelles et du blanchissement d'argent.

Danilo Ballotta

PUBLICATIONS DE L'OEDT



Rapport Annuel 1998

En janvier 1998, le Conseil d'administration de l'OEDT a adopté le Programme de Travail 1998 de l'OEDT ainsi que les grandes lignes et le calendrier de publication du *Rapport annuel sur l'état du phénomène de la drogue dans l'Union européenne - 1998*.

Cette année, outre les chapitres habituels (fréquence et habitudes de consommation, réduction de la demande, stratégies nationales, et actions au niveau de l'UE), le *Rapport* inclura deux nouveaux chapitres. Le premier traitera de l'état du phénomène de la drogue dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO). Le second, consacré au financement des activités anti-drogues, fournira des informations aussi détaillées que possible sur les dépenses affectées à la lutte contre la drogue au niveau national, régional et local, ainsi qu'une vue globale du coût social de la drogue. Le lancement officiel du *Rapport annuel* de 1998 est prévu pour la mi-septembre.

Nouvelles publications

- *Rapport général d'activités 1997* (version anglaise).
- Monographie scientifique N° 2 *Evaluation de la prévention de la drogue dans l'Union européenne*.

A paraître prochainement...

- 10 versions linguistiques du *Rapport annuel 1997*.
- *Rapport général d'activités 1997* (versions allemande, espagnole, française et portugaise à paraître en juin 1998).
- *Premier Rapport sur les structures et sources d'information sur les drogues*.
- Série des Manuels de l'OEDT, N° 1 – *Lignes directrices sur l'évaluation de la prévention de la toxicomanie*.

Des consultations régulières sur les publications de l'OEDT peuvent être faites sur Internet. <http://www.emcdda.org>

L'Italie s'apprête à modifier sa loi sur les drogues

Un nouveau projet de loi rédigé par une commission interministérielle révisant quelques points importants de la législation italienne sur les drogues a été présenté au gouvernement italien en avril. En vertu de cette proposition, la possession de drogue dans un groupe si elle

est jugée destinée à un usage personnel (actuellement passible de sanctions pénales) pourrait faire l'objet de sanctions administratives.* Cette nouvelle loi si elle était adoptée, impliquerait également : le renforcement des mesures alternatives à la prison ; l'introduction d'une distinction claire et nette entre vente occasionnelle de drogue à petite échelle et trafic organisé ; la promotion de mesures globales pour les détenus infectés par le virus du SIDA. Le projet devrait être examiné avant l'été.

Danilo Ballotta

* Par exemple, le retrait du permis de conduire ou du passeport.

Aperçu d'un point focal national

ESPAGNE

En décembre 1997, dans le cadre de son Plan national de lutte contre les drogues (Plan de Medidas de Lucha contra las Drogas) adopté en janvier 1997, le gouvernement espagnol a créé un Observatoire national des drogues (Observatorio Español sobre Drogas). L'objectif de l'Observatoire – le point focal national espagnol du réseau REITOX – est de devenir un baromètre permanent du problème en Espagne, de collecter des informations sur le phénomène de la drogue et de mettre en place des instruments de collecte d'analyse et de transmission des informations sur les drogues et les toxicomanies.

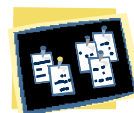
L'Observatoire espagnol des drogues est l'organisme espagnol permanent chargé de collecter des informations auprès de diverses sources, qu'elles soient nationales ou internationales, et de mettre ces informations à la disposition des institutions et des professionnels travaillant dans le domaine des drogues et de la société en général. Son rôle consiste également à devenir un instrument efficace de prise de décisions qui conseillera la Commission nationale sur les drogues (Delegación de Gobierno Plan Nacional sobre Drogas) en vue des actions à mener dans ce domaine.

L'Observatoire espagnol des drogues a pour tâches de :

- Σ collecter et analyser des informations issues de sources nationales et internationales ;
- Σ créer un nouveau système d'information permettant d'évaluer l'état du phénomène de la drogue à tout moment et apprécier les tendances à venir ;
- Σ diffuser des informations à travers la publication de rapports périodiques ;
- Σ collaborer et coordonner ses activités avec l'OEDT dans le but d'améliorer la comparabilité des informations avec les autres États-membres de l'UE ;
- Σ diffuser en Espagne, en tant que point focal national, des informations sur la situation de la drogue au sein de l'Union européenne ;
- Σ promouvoir la recherche et les études sur des thèmes pertinents liés à la consommation de drogue et à ses conséquences ;
- Σ développer les travaux de son Centre de documentation sur les drogues ;

À L'AFFICHE

Appels à manifestation d'intérêt



Le 7 mars 1998, l'OEDT a publié deux appels à manifestation d'intérêt dans le *Journal Officiel des Communautés européennes*, série S (JO S 47 – 07.03.1998) afin de trouver d'éventuels contractants susceptibles d'aider l'OEDT à : consolider son infrastructure en matière de technologies de l'information et de communication de données (EMCDDA/CEI/INF 98-2000 – document JO 27570-98) ; à exécuter son programme de travail 1998-2000 (EMCDDA/CEI/98-2000 WP – document JO 27572-98). Les particuliers et les organismes, privés ou publics, désireux de faire acte de candidature doivent adresser le formulaire prévu à cet effet dûment rempli et accompagné des documents requis à l'adresse indiquée dans le *Journal Officiel*. Le formulaire de candidature peut être obtenu :

- en faisant la demande auprès de l'OEDT selon la démarche indiquée dans les avis, sans oublier de préciser la ou les version(s) linguistique(s) du formulaire ;
- en téléchargeant le document à partir du site web de l'OEDT.

Σ conseiller les divers organismes politiques et institutionnels nationaux sur les différentes priorités dans le domaine des drogues et sur les mesures qu'il conviendrait d'adopter.

L'Observatoire est dirigé par trois comités spécialisés : un comité consultatif, composé de membres de groupes sociaux, de professionnels et de scientifiques travaillant dans le domaine de la drogue ; un comité technique, chargé des liens avec les sources d'information des points focaux ; et un comité scientifique chargé de la recherche, des études et de la formation sur les aspects social, de la santé et économique du phénomène de la drogue.

Le point focal comprend également trois systèmes d'information de type différent : un système permanent axé sur la situation des toxicomanes ; des services téléphoniques offrant aux citoyens des informations sur les toxicomanies ; et un système d'alerte précoce, composé de centres de santé et de traitement, fournissant des données rapides sur les nouvelles tendances de consommation de drogue.

Veuillez contacter : Camilo Vázquez, Observatorio Español sobre Drogas, Ministerio del Interior, Delegación del Gobierno para el Plan Nacional sobre Drogas, C/ Recoletos, 22, E-28001 Madrid, Espagne.
Tél: ++ 34 1 537 27 24/25
Fax : ++ 34 1 537 27 08.
E-mail : cvazquez@pnd.mir.es

Calendrier de l'OEDT

5-7 mai – Groupe Pompidou, réunion des Correspondants permanents, Strasbourg.
7 mai – Groupe de travail du Conseil d'administration sur les points focaux nationaux, Lisbonne.
7-9 mai – Séminaire scientifique sur "La recherche, les politiques et la modélisation dynamique en matière de drogue", Lisbonne.
11 mai – Réunion UDE-OEDT sur l'Action commune relative aux nouvelles drogues synthétiques, Lisbonne.
11-12 mai – Groupe de travail du Groupe Pompidou chargé de réexaminer les lignes directrices des rapports sur les villes et à assurer la compatibilité avec l'OEDT, Paris.
14-15 mai – Séminaire sur la Phase de faisabilité d'EDDRA avec les points focaux REITOX, OEDT, Lisbonne.
15-16 juin – Réunion de projet sur l'identification, le suivi et la compréhension des nouvelles tendances en matière de consommation de drogue, Munich.
17 juin – Réunion avec l'UDE sur la coopération

dans les domaines des indicateurs et des rapports annuels, Lisbonne.

19-20 juin – Séminaire sur "Les solutions alternatives à la prison", Bilbao.
22-23 juin – Réunion des responsables des points focaux nationaux du réseau REITOX, Lisbonne.
26 juin – Journée internationale contre l'abus des drogues et le trafic illicite des drogues.
28 juin-3 juillet – 12e Conférence internationale sur le SIDA, Genève.
2-3 juillet – Réunion du Conseil d'administration de l'OEDT, Lisbonne.
21-23 juillet – Réunion du Groupe international de travail sur l'épidémiologie, Lisbonne.

Sélection de réunions de l'EU

20 mai – Groupe horizontal drogues, Bruxelles.
29 mai – Conseil Justice et Affaires Intérieures, Bruxelles.
3-5 juin – Conférence européenne sur la réduction des méfaits, Utrecht.
15-16 juin – Conseil européen, Cardiff.

Éditeur Officiel: Office des publications officielles des Communautés Européennes • **Propriétaire:** Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies, Rua da Cruz de Santa Apolónia, 23-25, P-1100 Lisbonne • **Directeur:** Georges Estievenart • **Rédactrice/coordinatrice:** Kathy Robertson • **Assistante:** Aurora Coutinho • **Traduction:** Centre de Traduction des Organes de l'Union Européenne • **Impression:** Cromotipo, Artes Gráficas, Lda • **Design et Mise en page:** Carlos Luís, Design de Comunicação, Rua João Gomes Abreu, N13-1Esg, 2810 Feijó • **ISSN** - 0873-5387 DrugNet Europe • **Édité au Portugal** - AO-AA-98-003-FR-C papier 100% écologique.